



DRHD2M

2024 - 2025



## DRHD2M - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

L'étudiant inscrit au programme de master en droit à horaire décalé ambitionne de devenir un bon juriste.

« **Devenir** » On ne naît pas juriste, on le devient. Et quand on croit l'être, on cesse de le devenir. Ainsi, en principe déjà bachelier en droit, l'étudiant inscrit au programme de master à horaire décalé entend d'abord poursuivre et compléter sa formation en droit. En accroissant et en approfondissant ses connaissances, il vise à acquérir une maîtrise opérationnelle des règles, principes et concepts gouvernant toutes les disciplines du droit à l'aune de leurs racines et enjeux révélés par les autres sciences humaines. Ayant intégré les prolongements internationaux (spécialement européens), voire étrangers, des différentes matières juridiques, il veille sans cesse à renouveler ses connaissances au prix d'une démarche critique tournée vers l'autre et l'innovation. Sa maîtrise est nourrie et amplifiée par l'expérience de multiples mises en situation et par des méthodes pédagogiques actives.

« **Juriste** » Le maître en droit à horaire décalé sera capable, de manière autonome et indépendante, de diagnostiquer tous types de problèmes juridiques et d'œuvrer à leur résolution apaisante. Dans les matières relevant de ses finalités et options, cette compétence tend à l'excellence. S'appuyant sur des recherches approfondies, l'exercice de cette mission fondamentale de l'articulation du droit au fait revêtira, en outre, les formes stylistiques (écrites et orales) les plus rigoureuses de la langue française. Le diplômé sera aussi à même d'entretenir une conversation professionnelle courante dans une autre langue (spécialement le néerlandais et/ou l'anglais).

« **Bon** » Le maître en droit à horaire décalé sait que le droit, s'il est une valeur en soi, n'existe pas de manière isolée et désincarnée par rapport à la réalité économique, sociale et politique. Il comprend et assume les dimensions non juridiques qui sous-tendent tout choix juridique. C'est pourquoi, animé d'un esprit critique et ouvert, il a à cœur de ne jamais se départir d'une vision éthique et morale du droit et de la justice, l'amenant à s'interroger sans relâche sur le sens et la pertinence des règles qu'il créera, appliquera ou combattra au regard et au nom du bien commun.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

#### 1. APPROFONDIR

1.1. Mobiliser et enrichir avec esprit critique les savoirs et compétences acquis au terme du programme de bachelier en droit, dans une perspective à la fois interdisciplinaire, comparative et professionnelle.

#### 2. MAÎTRISER ET APPLIQUER

2.1. Avoir une connaissance actuelle et une maîtrise générale des principes, règles, théories, doctrines et jurisprudences donnant corps aux différentes branches du droit, en particulier le droit fiscal, le droit des sociétés (droit commercial approfondi) et comptable, le droit international privé, le droit international public, le droit des sociétés, le droit patrimonial de la famille, le droit de la sécurité sociale et le droit des sûretés.

2.2. Connaître et comprendre l'influence qu'ont certaines normes et institutions européennes et internationales sur ces différentes branches du droit.

2.3. Connaître quelques traits essentiels de ces mêmes branches du droit à l'aune de quelques systèmes étrangers et maîtriser les techniques et les réflexes de recherche en droit comparé aux fins d'approfondir ces connaissances.

2.4. Rechercher, lire et comprendre des documents juridiques écrits et en néerlandais et en anglais ou en allemand.

Être capable de suivre un cours universitaire dans une de ces langues.

2.5. Dans l'une ou l'autre branche du droit, pouvoir, de manière autonome et créative, diagnostiquer un problème juridique complexe, en discerner, dans les moindres détails, les difficultés, en élaguer les éléments périphériques, y apporter des solutions argumentées, fondées sur des recherches approfondies, livrées dans une synthèse claire sous-tendue par un raisonnement juridique poussé, cohérent et crédible.

4.3. Dans une perspective interdisciplinaire, connaître, comprendre et mobiliser les concepts et théories issus d'autres sciences humaines (notamment l'économie politique, la philosophie, la psychologie, la sociologie, l'histoire et l'éthique) afin d'appréhender le rôle, la portée et les limites du droit et de la justice.

4.4. Faire fructifier l'ouverture résultant :

- soit d'un stage de pratique juridique et approfondir à cette occasion la capacité de contextualiser les normes, les institutions et les personnes appelées à les appliquer ;
- soit du programme interdisciplinaire en création d'entreprise ;
- soit d'un séjour d'échange ;
- soit de cours dispensés en faculté par des professeurs étrangers ;
- soit d'une activité professionnelle préexistante.

4.5. Pouvoir, à propos d'une controverse juridique ou d'une problématique qu'il aurait identifiée, se forger et exprimer une opinion personnelle.

4.6. A raison d'une analyse des situations et mécanismes humains, familiaux, économiques ou sociaux appréhendés par le droit, réfléchir à la justesse des solutions juridiques, aux moyens de les améliorer et agir en ce sens.

## 5. S'INTERROGER, S'IMPLIQUER ET S'ORGANISER

5.1. Comprendre le caractère relatif, dans le temps et dans l'espace, d'une solution juridique, et ainsi s'interroger sur la pertinence des choix qu'elle véhicule.

5.2. Pouvoir, à propos d'une controverse juridique ou d'une problématique qu'il aurait identifiée, se forger et exprimer une opinion personnelle.

5.3. A raison d'une analyse des situations et mécanismes humains, familiaux, économiques ou sociaux appréhendés par le droit, réfléchir à la justesse des solutions juridiques, aux moyens de les améliorer et agir en ce sens.

5.4. Identifier et promouvoir les valeurs éthiques et sociales fondatrices du droit et de la justice, ainsi que se garder de toute forme d'instrumentalisation.

## 6. S'ORGANISER ET S'ADAPTER

*S'organiser dans son travail, pouvoir s'adapter à de nouveaux contextes et y évoluer positivement, en ayant intégré une logique de développement continu.*

6.1. S'organiser, planifier son travail et respecter les délais.

6.2. Identifier et intégrer, de manière autonome, les nouvelles connaissances et compétences indispensables pour pouvoir appréhender rapidement de nouveaux contextes et/ou situations, identifier ses limites et faire appel, si nécessaire, à des ressources externes adéquates.

6.3. Intégrer une logique d'auto-évaluation, d'apprentissage et développement continu indispensable pour évoluer positivement dans son futur environnement professionnel.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

---





- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Bloc  
annuel

1 2

o Contenu:

○ LDROP2011	<a href="#">Droit des obligations</a> (13-17-19-21-23-25-27-29-31-33-35-37-39-41-43-45-47-49-51-53-55-57-59-61-63-65-67-69-71-73-75-77-79-81-83-85-87-89-91-93-95-97-99-101-103-105-107-109-111-113-115-117-119-121-123-125-127-129-131-133-135-137-139-141-143-145-147-149-151-153-155-157-159-161-163-165-167-169-171-173-175-177-179-181-183-185-187-189-191-193-195-197-199-201-203-205-207-209-211-213-215-217-219-221-223-225-227-229-231-233-235-237-239-241-243-245-247-249-251-253-255-257-259-261-263-265-267-269-271-273-275-277-279-281-283-285-287-289-291-293-295-297-299-301-303-305-307-309-311-313-315-317-319-321-323-325-327-329-331-333-335-337-339-341-343-345-347-349-351-353-355-357-359-361-363-365-367-369-371-373-375-377-379-381-383-385-387-389-391-393-395-397-399-401-403-405-407-409-411-413-415-417-419-421-423-425-427-429-431-433-435-437-439-441-443-445-447-449-451-453-455-457-459-461-463-465-467-469-471-473-475-477-479-481-483-485-487-489-491-493-495-497-499-501-503-505-507-509-511-513-515-517-519-521-523-525-527-529-531-533-535-537-539-541-543-545-547-549-551-553-555-557-559-561-563-565-567-569-571-573-575-577-579-581-583-585-587-589-591-593-595-597-599-601-603-605-607-609-611-613-615-617-619-621-623-625-627-629-631-633-635-637-639-641-643-645-647-649-651-653-655-657-659-661-663-665-667-669-671-673-675-677-679-681-683-685-687-689-691-693-695-697-699-701-703-705-707-709-711-713-715-717-719-721-723-725-727-729-731-733-735-737-739-741-743-745-747-749-751-753-755-757-759-761-763-765-767-769-771-773-775-777-779-781-783-785-787-789-791-793-795-797-799-801-803-805-807-809-811-813-815-817-819-821-823-825-827-829-831-833-835-837-839-841-843-845-847-849-851-853-855-857-859-861-863-865-867-869-871-873-875-877-879-881-883-885-887-889-891-893-895-897-899-901-903-905-907-909-911-913-915-917-919-921-923-925-927-929-931-933-935-937-939-941-943-945-947-949-951-953-955-957-959-961-963-965-967-969-971-973-975-977-979-981-983-985-987-989-991-993-995-997-999-1001-1003-1005-1007-1009-1011-1013-1015-1017-1019-1021-1023-1025-1027-1029-1031-1033-1035-1037-1039-1041-1043-1045-1047-1049-1051-1053-1055-1057-1059-1061-1063-1065-1067-1069-1071-1073-1075-1077-1079-1081-1083-1085-1087-1089-1091-1093-1095-1097-1099-1101-1103-1105-1107-1109-1111-1113-1115-1117-1119-1121-1123-1125-1127-1129-1131-1133-1135-1137-1139-1141-1143-1145-1147-1149-1151-1153-1155-1157-1159-1161-1163-1165-1167-1169-1171-1173-1175-1177-1179-1181-1183-1185-1187-1189-1191-1193-1195-1197-1199-1201-1203-1205-1207-1209-1211-1213-1215-1217-1219-1221-1223-1225-1227-1229-1231-1233-1235-1237-1239-1241-1243-1245-1247-1249-1251-1253-1255-1257-1259-1261-1263-1265-1267-1269-1271-1273-1275-1277-1279-1281-1283-1285-1287-1289-1291-1293-1295-1297-1299-1301-1303-1305-1307-1309-1311-1313-1315-1317-1319-1321-1323-1325-1327-1329-1331-1333-1335-1337-1339-1341-1343-1345-1347-1349-1351-1353-1355-1357-1359-1361-1363-1365-1367-1369-1371-1373-1375-1377-1379-1381-1383-1385-1387-1389-1391-1393-1395-1397-1399-1401-1403-1405-1407-1409-1411-1413-1415-1417-1419-1421-1423-1425-1427-1429-1431-1433-1435-1437-1439-1441-1443-1445-1447-1449-1451-1453-1455-1457-1459-1461-1463-1465-1467-1469-1471-1473-1475-1477-1479-1481-1483-1485-1487-1489-1491-1493-1495-1497-1499-1501-1503-1505-1507-1509-1511-1513-1515-1517-1519-1521-1523-1525-1527-1529-1531-1533-1535-1537-1539-1541-1543-1545-1547-1549-1551-1553-1555-1557-1559-1561-1563-1565-1567-1569-1571-1573-1575-1577-1579-1581-1583-1585-1587-1589-1591-1593-1595-1597-1599-1601-1603-1605-1607-1609-1611-1613-1615-1617-1619-1621-1623-1625-1627-1629-1631-1633-1635-1637-1639-1641-1643-1645-1647-1649-1651-1653-1655-1657-1659-1661-1663-1665-1667-1669-1671-1673-1675-1677-1679-1681-1683-1685-1687-1689-1691-1693-1695-1697-1699-1701-1703-1705-1707-1709-1711-1713-1715-1717-1719-1721-1723-1725-1727-1729-1731-1733-1735-1737-1739-1741-1743-1745-1747-1749-1751-1753-1755-1757-1759-1761-1763-1765-1767-1769-1771-1773-1775-1777-1779-1781-1783-1785-1787-1789-1791-1793-1795-1797-1799-1801-1803-1805-1807-1809-1811-1813-1815-1817-1819-1821-1823-1825-1827-1829-1831-1833-1835-1837-1839-1841-1843-1845-1847-1849-1851-1853-1855-1857-1859-1861-1863-1865-1867-1869-1871-1873-1875-1877-1879-1881-1883-1885-1887-1889-1891-1893-1895-1897-1899-1901-1903-1905-1907-1909-1911-1913-1915-1917-1919-1921-1923-1925-1927-1929-1931-1933-1935-1937-1939-1941-1943-1945-1947-1949-1951-1953-1955-1957-1959-1961-1963-1965-1967-1969-1971-1973-1975-1977-1979-1981-1983-1985-1987-1989-1991-1993-1995-1997-1999-2001-2003-2005-2007-2009-2011-2013-2015-2017-2019-2021-2023-2025-2027-2029-2031-2033-2035-2037-2039-2041-2043-2045-2047-2049-2051-2053-2055-2057-2059-2061-2063-2065-2067-2069-2071-2073-2075-2077-2079-2081-2083-2085-2087-2089-2091-2093-2095-2097-2099-2101-2103-2105-2107-2109-2111-2113-2115-2117-2119-2121-2123-2125-2127-2129-2131-2133-2135-2137-2139-2141-2143-2145-2147-2149-2151-2153-2155-2157-2159-2161-2163-2165-2167-2169-2171-2173-2175-2177-2179-2181-2183-2185-2187-2189-2191-2193-2195-2197-2199-2201-2203-2205-2207-2209-2211-2213-2215-2217-2219-2221-2223-2225-2227-2229-2231-2233-2235-2237-2239-2241-2243-2245-2247-2249-2251-2253-2255-2257-2259-2261-2263-2265-2267-2269-2271-2273-2275-2277-2279-2281-2283-2285-2287-2289-2291-2293-2295-2297-2299-2301-2303-2305-2307-2309-2311-2313-2315-2317-2319-2321-2323-2325-2327-2329-2331-2333-2335-2337-2339-2341-2343-2345-2347-2349-2351-2353-2355-2357-2359-2361-2363-2365-2367-2369-2371-2373-2375-2377-2379-2381-2383-2385-2387-2389-2391-2393-2395-2397-2399-2401-2403-2405-2407-2409-2411-2413-2415-2417-2419-2421-2423-2425-2427-2429-2431-2433-2435-2437-2439-2441-2443-2445-2447-2449-2451-2453-2455-2457-2459-2461-2463-2465-2467-2469-2471-2473-2475-2477-2479-2481-2483-2485-2487-2489-2491-2493-2495-2497-2499-2501-2503-2505-2507-2509-2511-2513-2515-2517-2519-2521-2523-2525-2527-2529-2531-2533-2535-2537-2539-2541-2543-2545-2547-2549-2551-2553-2555-2557-2559-2561-2563-2565-2567-2569-2571-2573-2575-2577-2579-2581-2583-2585-2587-2589-2591-2593-2595-2597-2599-2601-2603-2605-2607-2609-2611-2613-2615-2617-2619-2621-2623-2625-2627-2629-2631-2633-2635-2637-2639-2641-2643-2645-2647-2649-2651-2653-2655-2657-2659-2661-2663-2665-2667-2669-2671-2673-2675-2677-2679-2681-2683-2685-2687-2689-2691-2693-2695-2697-2699-2701-2703-2705-2707-2709-2711-2713-2715-2717-2719-2721-2723-2725-2727-2729-2731-2733-2735-2737-2739-2741-2743-2745-2747-2749-2751-2753-2755-2757-2759-2761-2763-2765-2767-2769-2771-2773-2775-2777-2779-2781-2783-2785-2787-2789-2791-2793-2795-2797-2799-2801-2803-2805-2807-2809-2811-2813-2815-2817-2819-2821-2823-2825-2827-2829-2831-2833-2835-2837-2839-2841-2843-2845-2847-2849-2851-2853-2855-2857-2859-2861-2863-2865-2867-2869-2871-2873-2875-2877-2879-2881-2883-2885-2887-2889-2891-2893-2895-2897-2899-2901-2903-2905-2907-2909-2911-2913-2915-2917-2919-2921-2923-2925-2927-2929-2931-2933-2935-2937-2939-2941-2943-2945-2947-2949-2951-2953-2955-2957-2959-2961-2963-2965-2967-2969-2971-2973-2975-2977-2979-2981-2983-2985-2987-2989-2991-2993-2995-2997-2999-3001-3003-3005-3007-3009-3011-3013-3015-3017-3019-3021-3023-3025-3027-3029-3031-3033-3035-3037-3039-3041-3043-3045-3047-3049-3051-3053-3055-3057-3059-3061-3063-3065-3067-3069-3071-3073-3075-3077-3079-3081-3083-3085-3087-3089-3091-3093-3095-3097-3099-3101-3103-3105-3107-3109-3111-3113-3115-3117-3119-3121-3123-3125-3127-3129-3131-3133-3135-3137-3139-3141-3143-3145-3147-3149-3151-3153-3155-3157-3159-3161-3163-3165-3167-3169-3171-3173-3175-3177-3179-3181-3183-3185-3187-3189-3191-3193-3195-3197-3199-3201-3203-3205-3207-3209-3211-3213-3215-3217-3219-3221-3223-3225-3227-3229-3231-3233-3235-3237-3239-3241-3243-3245-3247-3249-3251-3253-3255-3257-3259-3261-3263-3265-3267-3269-3271-3273-3275-3277-3279-3281-3283-3285-3287-3289-3291-3293-3295-3297-3299-3301-3303-3305-3307-3309-3311-3313-3315-3317-3319-3321-3323-3325-3327-3329-3331-3333-3335-3337-3339-3341-3343-3345-3347-3349-3351-3353-3355-3357-3359-3361-3363-3365-3367-3369-3371-3373-3375-3377-3379-3381-3383-3385-3387-3389-3391-3393-3395-3397-3399-3401-3403-3405-3407-3409-3411-3413-3415-3417-3419-3421-3423-3425-3427-3429-3431-3433-3435-3437-3439-3441-3443-3445-3447-3449-3451-3453-3455-3457-3459-3461-3463-3465-3467-3469-3471-3473-3475-3477-3479-3481-3483-3485-3487-3489-3491-3493-3495-3497-3499-3501-3503-3505-3507-3509-3511-3513-3515-3517-3519-3521-3523-3525-3527-3529-3531-3533-3535-3537-3539-3541-3543-3545-3547-3549-3551-3553-3555-3557-3559-3561-3563-3565-3567-3569-3571-3573-3575-3577-3579-3581-3583-3585-3587-3589-3591-3593-3595-3597-3599-3601-3603-3605-3607-3609-3611-3613-3615-3617-3619-3621-3623-3625-3627-3629-3631-3633-3635-3637-3639-3641-3643-3645-3647-3649-3651-3653-3655-3657-3659-3661-3663-3665-3667-3669-3671-3673-3675-3677-3679-3681-3683-3685-3687-3689-3691-3693-3695-3697-3699-3701-3703-3705-3707-3709-3711-3713-3715-3717-3719-3721-3723-3725-3727-3729-3731-3733-3735-3737-3739-3741-3743-3745-3747-3749-3751-3753-3755-3757-3759-3761-3763-3765-3767-3769-3771-3773-3775-3777-3779-3781-3783-3785-3787-3789-3791-3793-3795-3797-3799-3801-3803-3805-3807-3809-3811-3813-3815-3817-3819-3821-3823-3825-3827-3829-3831-3833-3835-3837-3839-3841-3843-3845-3847-3849-3851-3853-3855-3857-3859-3861-3863-3865-3867-3869-3871-3873-3875-3877-3879-3881-3883-3885-3887-3889-3891-3893-3895-3897-3899-3901-3903-3905-3907-3909-3911-3913-3915-3917-3919-3921-3923-3925-3927-3929-3931-3933-3935-3937-3939-3941-3943-3945-3947-3949-3951-3953-3955-3957-3959-3961-3963-3965-3967-3969-3971-3973-3975-3977-3979-3981-3983-3985-3987-3989-3991-3993-3995-3997-3999-4001-4003-4005-4007-4009-4011-4013-4015-4017-4019-4021-4023-4025-4027-4029-4031-4033-4035-4037-4039-4041-4043-4045-4047-4049-4051-4053-4055-4057-4059-4061-4063-4065-4067-4069-4071-4073-4075-4077-4079-4081-4083-4085-4087-4089-4091-4093-4095-4097-4099-4101-4103-4105-4107-4109-4111-4113-4115-4117-4119-4121-4123-4125-4127-4129-4131-4133-4135-4137-4139-4141-4143-4145-4147-4149-4151-4153-4155-4157-4159-4161-4163-4165-4167-4169-4171-4173-4175-4177-4179-4181-4183-4185-4187-4189-4191-4193-4195-4197-4199-4201-4203-4205-4207-4209-4211-4213-4215-4217-4219-4221-4223-4225-4227-4229-4231-4233-4235-4237-4239-4241-4243-4245-4247-4249-4251-4253-4255-4257-4259-4261-4263-4265-4267-4269-4271-4273-4275-4277-4279-4281-4283-4285-4287-4289-4291-4293-4295-4297-4299-4301-4303-4305-4307-4309-4311-4313-4315-4317-4319-4321-4323-4325-4327-4329-4331-4333-4335-4337-4339-4341-4343-4345-4347-4349-4351-4353-4355-4357-4359-4361-4363-4365-4367-4369-4371-4373-4375-4377-4379-4381-4383-4385-4387-4389-4391-4393-4395-4397-4399-4401-4403-4405-4407-4409-4411-4413-4415-4417-4419-4421-4423-4425-4427-4429-4431-4433-4435-4437-4439-4441-4443-4445-4447-4449-4451-4453-4455-4457-4459-4461-4463-4465-4467-4469-4471-4473-4475-4477-4479-4481-4483-4485-4487-4489-4491-4493-4495-4497-4499-4501-4503-4505-4507-4509-4511-4513-4515-4517-4519-4521-4523-4525-4527-4529-4531-4533-4535-4537-4539-4541-4543-4545-4547-4549-4551-4553-4555-4557-4559-4561-4563-4565-4567-4569-4571-4573-4575-4577-4579-4581-4583-4585-4587-4589-4591-4593-4595-4597-4599-4601-4603-4605-4607-4609-4611-4613-4615-4617-4619-4621-4623-4625-4627-4629-4631-4633-4635-4637-4639-4641-4643-4645-4647-4649-4651-4653-4655-4657-4659-4661-4663-4665-4667-4669-4671-4673-4675-4677-4679-4681-4683-4685-4687-4689-4691-4693-4695-4697-4699-4701-4703-4705-4707-4709-4711-4713-4715-4717-4719-4721-4723-4725-4727-4729-4731-4733-4735-4737-4739-4741-4743-4745-4747-4749-4751-4753-4755-4757-4759-4761-4763-4765-4767-4769-4771-4773-4775-4777-4779-4781-4783-4785-4787-4789-4791-4793-4795-4797-4799-4801-4803-4805-4807-4809-4811-4813-4815-4817-4819-4821-4823-4825-4827-4829-4831-4833-4835-4837-4839-4841-4843-4845-4847-4849-4851-4853-4855-4857-4859-4861-4863-4865-4867-4869-4871-4873-4875-4877-4879-4881-4883-4885-4887-4889-4891-4893-4895-4897-4899-4901-4903-4905-4907-4909-4911-4913-4915-4917-4919-4921-4923-4925-4
-------------	--

**Banque et finance [15.0]**

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊗ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Bloc  
annuel

1 2

**o Contenu:**

○ LDROP2031	Financial Markets Regulations	Pauline Bégasse de Dhaem Philippe Lambrecht	EN [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	
○ LDROP2032	Droit des produits financiers	Matthieu Duplat Marc Fyon	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	
○ LDROP2033	Droit bancaire	André-Pierre André-Dumont Pauline Bégasse de Dhaem	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	

**Commerce international [15.0]**

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊗ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante

## Contrats et biens [15.0]

---

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

---

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc  
annuel



## Droit de la famille [15.0]

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Bloc  
annuel

1 2

### Contenu:

● LDROP2071	<b>Droit approfondi de la famille - Advanced aspects of Family Law</b> <i>Dispensé pour partie en anglais.</i>	Geneviève Schamps Geoffrey Willems	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	x
● LDROP2072	<b>Individu, famille et État</b>	Geoffrey Willems	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	x
● LDROP2073	<b>Pratiques en droit de la famille</b>	Nathalie Dandoy Fabienne Tainmont	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	x

## Droit fiscal [15.0]

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

En bloc 1 du master, l'étudiant.e est tenu.e de choisir trois unités d'enseignement parmi la liste suivante:

Bloc  
annuel

1 2

### Contenu:

⊗ LDROP2081	<b>European and International Tax Law</b>	Philippe Malherbe Edoardo Traversa	EN [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	
⊗ LDROP2082	<b>Droit fiscal des sociétés</b>	Olivier Hermand	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	
⊗ LDROP2083	<b>Fiscale procedure - Procédure fiscale</b> <i>Dispensé pour partie en néerlandais</i>	Olivier Bertin François Stevenart Meeus	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐		x
⊗ LDROP2084	<b>Taxe sur la valeur ajoutée</b>	Emanuele Ceci (supplée Edoardo Traversa) Charlène Herbain	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	





**Drout de la santé [15.0]**

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Bloc  
annuel

1 2

**Contenu:**

○ LDROP2131	<b>Drout médical et biomédical - Medisch en biomedisch recht</b> <i>Dispensé pour partie en néerlandais.</i>	Jean-Marc Hausman (supplée Geneviève Schamps)	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	x
○ LDROP2132	<b>Drout public de la santé</b>	Marc Van Overstraeten	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	x
○ LDROP2133	<b>Drout social de la santé</b>	Aurélie Frankart	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	x

**Drout social [15.0]**

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Bloc  
annuel

1 2

**Contenu:**

○ LDROP2141	<b>International Social Law</b>	Filip Dorssemont Pascale Vielle	EN [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	
○ LDROP2142	<b>Le Lab de drout social (questions choisies de drout social belge)</b>	Aurélie Frankart Auriane Lamine	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	
○ LDROP2143	<b>Drout social de l'Union Européenne</b>	Filip Dorssemont Pascale Vielle	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	

## Théorie du droit [15.0]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Bloc  
annuel

1 2

### Contenu:

● LDROP2151	Legal History and History of Justice - Histoire du droit et de la justice <i>Dispensé pour partie en anglais.</i>	Xavier Rousseaux Alain Wijffels	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	x
● LDROP2152	Sociologie du droit	Jean De Munck Julie Ringelheim	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	x
● LDROP2153	Philosophie du droit	Philippe Coppens	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	

## Mondialisation et litiges privés [15.0]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Bloc  
annuel

1 2

### Contenu:

● LDROP2171	Droit judiciaire européen - European Civil Procedure <i>Dispensé pour partie en anglais</i>
-------------	--

**Drout public et démocratie en action [15.0]**

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Bloc  
annuel

1 2

**o Contenu:**

● LDROP2191	Droit de la démocratie représentative et participative	Céline Romainville Sofia Vandenbosch Marc Verdussen	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	x
● LDROP2192	Droit du financement de l'action publique - Public Finance Law <i>Dispensé pour partie en anglais</i>	Yseult Marique	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	x
● LDROP2193	Contractualisation de l'action publique	Kris Wauters	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	x

LDROI1225L	Droit de la procédure pénale (Cours magistral sans exercices pratiques)	Christelle Macq (supplée Marie-Aude Beernaert) Damien Vandermeersch (supplée Marie-Aude Beernaert)	FR [q2] [45h] [4 Crédits]
[Redacted]	Droit de l'enfant et de la famille	Jehanne Sosson Geoffrey Willems	FR [q1] [60h+12h] [5 Crédits]
[Redacted]	Droit social	Filip Dorsemont Auriane Lamine	FR [q2] [45h+10h] [4 Crédits]
[Redacted]	Droit de la consommation	Henri Culot Yves De Cordt	FR [q2] [60h+12h] [5 Crédits]
[Redacted]	Droit de l'immobilier	FR [q2] [60h+12h] [5 Crédits]	FR [q2] [60h+12h] [5 Crédits]





## DRHD2M - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

---

*Les conditions d'accès aux programmes de masters sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.*

*Tant les conditions d'accès générales que spécifiques à ce programme doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

**Bacheliers étrangers**

Bacheliers en droit  
(diplôme de premier cycle étranger - Europe uniquement)

[Accès sur dossier](#)

Voir procédure ci-dessous  
"accès sur dossier"

Sous réserve d'acceptation du dossier, accès moyennant compléments de formation (cours empruntés au programme de bachelier en droit) déterminés en fonction du programme suivi antérieurement (maximum 60 ECTS)

**Bacheliers non universitaires**

> En savoir plus sur les [passerelles](#) vers l'université

Diplômes	Accès	Remarques
BA en droit - crédits supplémentaires entre 45 et 60	Les enseignements supplémentaires éventuels peuvent être consultés dans <a href="#">le module complémentaire</a> .	Type court

**Diplômés du 2° cycle universitaire**

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
<b>Licenciés</b>			
		<a href="#">Accès sur dossier</a>	
<b>Masters</b>			
Les titulaires porteurs d'un même grade académique du deuxième cycle en droit mais avec une autre finalité		Accès direct	
Autres masters, autres licences belges	-		Pas d'accès
Masters en droit et licences en droit: diplômes en droit étrangers	-		Pas d'accès

**Diplômés de 2° cycle non universitaire****Accès par valorisation des acquis de l'expérience**

> Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la [Valorisation des acquis de l'expérience](#).

Les adultes avec une expérience professionnelle dans le domaine juridique peuvent solliciter une admission au programme via la validation des acquis de l'expérience (VAE). La commission VAE vérifie que vous avez bien acquis toutes les matières enseignées dans votre programme universitaire de bachelier en droit.

Les dossiers de demande de validation des acquis de l'expérience (VAE) sont à soumettre au Vice-doyen à l'enseignement au plus tard le 30 juin.

**Accès sur dossier**

L'accès sur dossier signifie que, sur base du dossier soumis, l'accès au programme peut soit être direct, soit nécessiter des compléments de formation pour un maximum de 60 crédits ECTS, soit être refusé.

1. **Conditions de recevabilité** d'une demande d'admission au Master en droit

Diplôme « Bachelor in de rechten » (Belgique)

- Réussite et obtention du diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en droit dans une université néerlandophone belge

Diplôme étranger de premier cycle universitaire en droit (**Europe uniquement**)

- Réussite et obtention d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire en droit (minimum 3 ans) dans une institution universitaire européenne

Les dossiers de validation des acquis de l'expérience (VAE) sont à soumettre au Vice-doyen à l'enseignement au plus tard le 30 juin.

Les dossiers de validation des acquis de l'expérience (VAE) sont à soumettre au Vice-doyen à l'enseignement au plus tard le 30 juin.

### Diplôme étranger de deuxième cycle universitaire en droit

- Réussite et obtention d'un diplôme étranger de 2<sup>ème</sup> cycle universitaire en droit (formation juridique de minimum 4 ans) dans des institutions universitaires reconnues par l'UNESCO ou par AUF (<https://www.whed.net/home.php> and [https://www.auf.org/les\\_membres/nos-membres/](https://www.auf.org/les_membres/nos-membres/));
- Avoir obtenu au moins 65% (13/20) de moyenne pour l'ensemble des années universitaires réussies, s'agissant du diplôme universitaire justifiant une admission au master en droit ou, à défaut faire preuve d'une expérience professionnelle.

#### 1. Critères d'admissibilité

Le jury décide de l'admissibilité des candidat.es sur la base des éléments ressortant de l'ensemble de leur dossier, de la qualité de la formation suivie et/ou d'une expérience professionnelle significative et de qualité dans le domaine juridique.

Sur base de l'analyse du dossier, les étudiants admis seront orientés en fonction de leur profil vers les programmes suivants :

- Master en droit (**horaire de jour**) – équivalence en 2 ans
- Master en droit (**horaire de jour**) – équivalence en 1 an (accessible uniquement aux diplômés ayant réussi **en Europe** une formation universitaire en droit de minimum 5 ans)
- Master en droit avec compléments de formation de 60 crédits

Pour les diplômés de 1er cycle universitaire en droit (Europe), le programme sera toujours : Master en droit avec compléments de formation (cours empruntés au programme de bachelier en droit - **horaire de jour**) déterminée en fonction du programme suivi antérieurement (maximum 60 ECTS).

Pour les diplômés « Bachelor in de rechten » (Belgique), le programme sera personnalisé en fonction des cours suivis et réussis antérieurement.

Pour plus d'information sur ces programmes particuliers, veuillez prendre contact avec [l'administration facultaire](#) .

### **Procédures d'es institue'f3E. npsawon 5hséussi**

## PÉDAGOGIE

---

Le programme est conçu pour permettre aux étudiant-e-s de développer les compétences et acquis du bon juriste (voir onglet "compétence et acquis").

Concernant les cours généraux :

- les titulaires concernés présentent de manière claire et structurée les règles, principes et concepts gouvernant leur branche du droit. Ces règles sont également commentées (en fonction de la matière concernée) au regard de leurs enjeux économiques et sociaux, et de leurs prolongements internationaux;
- le nombre réduits d'heures en présentiel conduit les professeurs à se concentrer sur l'essentiel et les étudiant-e-s à approfondir certains points de manière autonome;
- les présentations sont également ancrées dans la pratique et la participation des étudiant-e-s est sollicitée pour résoudre des problèmes concrets;
- l'insertion des étudiant-es dans le monde professionnel permet d'exploiter leur expérience lors des enseignements correspondant, ainsi que leur maturité et leur capacité à appréhender des problèmes pratiques en vue d'aborder les questions juridiques (identifier la nature du problème, envisager les outils, poser les questions adéquates à propos de leur mise en oeuvre, élaborer des solutions).

Concernant les cours approfondis :

Les étudiant-es ont également accès à des unités d'enseignement de finalité (propres à l'horaire décalé) et des cours à option (choisies parmi le programme de l'horaire de jour). Ces cours d'approfondissement reposent sur des processus pédagogiques variés. Ils permettent:

- de faire le lien avec les matières de base en partant des acquis et en présentant des thématiques avancées;
- de travailler sur des portefeuilles de lecture dans différentes langues, ce qui développe l'approche autonome de la matière, le sens de l'organisation du travail et la connaissance (au moins passive) de la terminologie juridique des langues utilisées;
- de favoriser la participation des étudiants en séance, pour apprendre à se positionner au sein d'une discussion juridique;
- d'effectuer des travaux personnels ou en groupe;
- de développer une réflexion critique sur des corpus normatifs.

Concernant les travaux pratiques :

Lors des séances de travaux pratiques, les enseignant-e-s placent les étudiant-e-s en situation de résoudre des problèmes concrets relevant de la matière envisagée. Ensemble, ils-elles résolvent des cas pratiques, ce qui permet non seulement d'approprier la matière concernée, mais également de développer les capacités d'analyse des problèmes juridiques (identifier la nature du problème, envisager les outils, poser les questions adéquates à propos de leur mise en oeuvre, élaborer des solutions). L'approche collaborative est favorisée.

Les étudiant-es sont généralement invités à produire un écrit personnel qu'ils présentent et discutent ensuite avec l'enseignant-e. Cet exercice permet d'approfondir la maîtrise des canons de l'écrit juridique, à passer des faits au droit et à dérouler un raisonnement juridique complet, ainsi qu'à apprendre à exposer leur point de vue.

Concernant le mémoire :

La rédaction du mémoire constitue l'occasion de développer une démarche réflexive personnelle sur un sujet de pointe.

L'étudiant-e est appelé-e à maîtriser l'écrit et les méthodes de recherche juridique. Il rédige un écrit scientifique, en vue de convaincre un expert d'un point de vue juridique personnel et étayé. L'étudiant-e débat ensuite de son point de vue avec l'enseignant-e et éventuellement, les autres membres de son jury.

Il-elle est accompagné-e de manière individualisée durant tout le processus au cours d'entretiens réguliers avec son-sa promoteur-e et au début du processus par des séances de groupe qui le préparent à la méthode de recherche, à l'identification d'un sujet de pointe et à la communication sur de telles problématiques.

Caractéristiques générales du programme :

En raison des contraintes qui lui sont propres, la réussite du master en droit à horaire décalé suppose une approche collaborative et solidaire entre les étudiant-es, qui sont ainsi mis en situation de développer leur capacité à travailler en groupe, à se répartir les tâches, à planifier et organiser le travail.

Les enseignant-es utilisent les compétences professionnelles préexistantes des étudiant-e-s pour aborder les matières et suscitent des apprentissages partiellement autonomes. S'agissant d'un groupe disposant d'une certaine maturité, l'approche critique est favorisée.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

- Examens écrits ou oraux;
- Evaluation continue et prestation écrite dans les travaux pratiques;
- Prestation écrite dans le cadre du travail de fin d'études.

**Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.**

